



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0401

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Institut Aspen - Subvention pour l'année 2008 dans le cadre du protocole d'accord 2006-2008

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jaquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne J.C.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008

Délibération n° 2008-0401

commission principale : développement économique

objet : **Institut Aspen - Subvention pour l'année 2008 dans le cadre du protocole d'accord 2006-2008**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Centre international d'échange et de réflexion créé en 1983 sur le modèle du Aspen Institute fondé en 1949, dans le Colorado, l'Institut Aspen France a pour vocation de promouvoir la réflexion des décideurs sur les grands enjeux de notre temps et de les aider à concevoir et proposer des politiques dans le respect des valeurs humanistes. Associé au réseau des Instituts Aspen implantés aux Etats-Unis, au Japon, en Inde, en Allemagne et en Italie, l'Institut s'affiche comme organisme non partisan, autonome et à but non lucratif.

Il fonctionne comme un forum international où se rencontrent régulièrement, sur un pied d'égalité, des responsables économiques et politiques, représentants d'organisations syndicales, d'associations, d'universitaires ou de personnalités des médias.

S'appuyant sur un réseau large et diversifié, l'Institut s'ouvre régulièrement à de nouveaux partenaires.

Les programmes annuels qui portent sur les grandes évolutions de l'environnement international sont élaborés avec le support de grands témoins français ou étrangers.

Ils s'articulent en :

- conférences internationales,
- rencontres régionales,
- séminaires ou voyages d'études.

L'Institut a transféré son siège à Lyon en 1994 sous l'impulsion de son président, monsieur Raymond Barre, qui avait pressenti qu'il pouvait devenir un instrument privilégié de rayonnement international pour la ville et sa région.

C'est depuis cette date, et pour ce motif, que le fonctionnement de sa structure permanente est assuré dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône Alpes, le coût des manifestations étant par ailleurs couvert depuis 2004 par des recettes privées.

Il est rappelé au Conseil que le premier protocole tri-annuel signé en 1994, conclu par la ville de Lyon et la Communauté urbaine, le département du Rhône, la ville de Saint Etienne, l'Aderly et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, a été reconduit successivement en 1997, 2000, 2003 et 2006.

Le bilan de l'action en 2007

En 2007, Aspen a organisé ou participé à :

- 2 conférences internationales (Aspen Ideas Festival - Colorado et Conférence Europe-Méditerranée),
- 6 conférences régionales et une série de dîners débats à Lyon et à Paris,
- deuxième édition du programme Jeunes Leaders Politiques, réunissant des élus de tous bords politiques français et francophones.

Les objectifs pour 2008

Les objectifs 2008 s'inscrivent dans la continuité du plan d'actions 2006-2008.

En 2008, sont programmées :

- 4 conférences internationales (Qu'est-ce qui fait rayonner une métropole ? 8° conférence internationale sur le thème Europe-Afrique, 3° Forum européen des Think tanks et conférence internationale sur les relations Europe-Inde),
- 3 conférences régionales, notamment sur le thème de la France qui se réinvente en Rhône-Alpes,
- 3° édition du programme Jeunes Leaders Politiques.

Le budget de l'Institut Aspen, prévu à l'équilibre pour l'année 2008, s'élève à 823 000 €, dont 330 000 € de cotisation des membres actifs et 223 000 € provenant des collectivités locales.

A ce stade, une évaluation est en cours afin de déterminer le potentiel de valorisation du territoire de l'agglomération lyonnaise au travers de leurs actions. Une attente particulière est portée sur la dimension internationale que l'Institut Aspen est en mesure d'ajouter à des événements se déroulant au sein de l'agglomération lyonnaise, par le biais de leur réseau.

La Communauté urbaine a constamment soutenu l'action de l'Institut au cours de la dernière décennie et mesure pleinement son potentiel. C'est pourquoi elle approuve une subvention générale de fonctionnement de 60 000 €, qui rentre dans le cadre de la convention triennale avec l'Institut Aspen, couvrant la période 2006-2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 60 000 € pour l'exercice 2008 à l'Institut Aspen.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention triennale entre la Communauté urbaine et l'Institut Aspen.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - centre budgétaire 1220 - centre de gestion 1220 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.